

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Bors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 juillet 1845.

La chambre des députés ne fonctionne plus.

La chambre des pairs est pressée de son côté de se livrer au repos; aussi s'inquiète-t-elle quand elle voit quelque orateur mal avisé se permettre de critiquer les actes ministériels, et abuser de sa position jusqu'au point de ne pas voter avec enthousiasme le budget des dépenses. Elle regarde toute critique à cet égard comme une inconvenance, toute controverse comme une superfétation, toute plainte comme une déclamation. Elle n'a plus même la patience d'entendre quelques paroles de blâme. Ce que nous disons n'est pas exagéré; des faits précis nous en fournissent la preuve.

Nous ne partageons en aucune manière les opinions de M. de Boissy; nous ne savons pas même nettement où il veut aller, avec quels hommes il marche. Ce que nous reconnaissons franchement, c'est qu'il remplit sérieusement ses fonctions de pair de France: il prend part à la discussion des lois, il suit avec quelque ténacité notre politique extérieure, il croit enfin que devant la chambre des pairs on devrait discuter notre budget contradictoirement tout aussi bien que devant la chambre des députés. Nous pensons, comme lui, que la chambre des pairs, si elle avait le sentiment de ses devoirs, si elle comprenait toute l'étendue de ses attributions, ne se bornerait pas à n'être qu'une chambre d'enregistrement, à voter un budget de quatorze cents millions sans trouver un centime à retrancher, une dépense quelconque à modifier.

En acceptant intégralement le budget, en sanctionnant par son vote tout ce que la chambre des députés a réglé, elle abandonne son droit de révision, elle semble reconnaître qu'en matière de finances elle n'a aucune autorité et qu'elle ne peut rien désapprouver. De la sorte elle pousse la soumission aux volontés ministérielles beaucoup plus loin même que les anciens parlements, qui n'avaient d'autre droit que le droit d'enregistrement, mais qui néanmoins, en certaines occasions, savaient s'opposer aux prétentions exagérées du fisc.

Sous la Restauration, la chambre des pairs tenait une place importante dans l'Etat; maintenant elle s'annihile chaque jour davantage, elle n'a plus aucune velléité d'indépendance et se dévoue facilement à toutes les inspirations ministérielles.

M. de Boissy, en prenant la parole sur les affaires d'Espagne et d'Irlande dans la séance du 17 juillet, avait agi avec convenance; son discours ne contenait rien d'irritant. M. Guizot a daigné répondre le lendemain à ses interpellations, mais avec dédain, avec fatuité. Il n'a pris la parole que pour bien faire comprendre qu'il ne voulait rien dire de sérieux ni sur les affaires d'Irlande ni sur les affaires d'Espagne. Eh quoi! l'Espagne est en ce moment en pleine révolution, et vous vous taisez! Ou vous accusez d'avoir, par votre condescendance, aidé les chefs des insurgés, et vous vous renfermez dans de simples dénégations! Est-ce là votre devoir? Ne faut-il pas que la France sache avec qui vous êtes, pour qui vous penchez, à quelles causes vous attribuez les événements, quelle opinion vous en avez? Ne faut-il pas qu'on puisse vous éclairer si vous vous égarez, vous appuyer si vous êtes dans de bonnes voies?

Un ministère loyal n'aurait pas manqué de saisir l'occasion qui lui était offerte par M. de Boissy pour faire connaître ses vues sur l'Espagne et rectifier les fausses accusations s'il en avait eu à supporter; mais le ministère du 29 octobre a préféré les réticences, et on peut dire que M. Guizot n'a parlé que pour tromper le pays et démentir des faits patents et de notoriété publique.

Il est positif que des passeports ont été délivrés aux généraux de Christine, que des armes ont été expédiées de France en Espagne pour les insurgés, qu'on n'a pris enfin aucune mesure pour empêcher les réfugiés christinos de passer la frontière.

Le ministère proteste de son ignorance sur ces faits. Nous ne le croyons pas. Il est impossible qu'il ne les ait pas sus, il est impossible qu'il n'ait pas été informé de machinations qui se préparaient en quelque sorte publiquement. Il ne les a pas ignorées, il les a au contraire favorisées; s'il n'ose pas en faire l'aveu, c'est dans la crainte de blesser l'Angleterre.

Cette même crainte l'a décidé à se taire complètement sur les affaires d'Irlande. Cependant il aurait bien pu s'abstenir de déclarer qu'il ne se reconnaissait pas le droit d'en parler, car, toutes les fois que des faits d'une haute gravité s'accomplissent chez des nations voisines, on peut s'en occuper sérieusement, en déterminer l'importance et le caractère, et indiquer les éventualités qu'ils comportent; on le peut sans blesser les convenances diplomatiques, sans méconnaître en rien les droits internationaux. M. Guizot ne comprend pas les choses ainsi; il ne se croit pas le droit de s'occuper d'aucune chose qui pourrait déplaire à l'Angleterre.

M. de Boissy ne s'est pas mépris sur les intentions de M. Guizot, sur le vide de ses paroles, et il a pris soin de faire remarquer qu'une part il avait évité de répondre à certaines questions spéciales qu'il lui avait adressées, et que d'autre part il n'avait pas abordé sérieusement les points qu'il avait traités. Il a alors exprimé cette opinion qu'il était inconvenant qu'un ministre laissât ainsi sans réponse les questions qui lui étaient adressées, puis il a revendiqué les droits de l'opposition. On lui a prouvé que ces droits n'étaient qu'une fiction pour la grande majorité de ses collègues et pour le ministère.

M. de Boissy, abordant l'examen de quelques dépenses du ministère de la guerre, avait énoncé ce fait, que nos soldats malades sont traités sur des chariots, sur de la paille, comme des animaux. Il n'avait voulu rien dire de fâcheux pour nos soldats: ce n'était ni sa pensée ni son intention; mais M. le président a feint de croire qu'il y avait eu de sa part intention d'insulter nos soldats malades, et il s'est pris à l'apostropher durement. M. le maréchal Soult est intervenu, qui a prétendu que M. de Boissy l'avait offensé par l'émission de ce fait, et qui, au lieu d'en démontrer la fausseté, a cru pouvoir se permettre de lui faire une leçon de convenances parlementaires. C'est vraiment chose curieuse que la manière dont on discute au Luxembourg.

A force de vouloir respecter les convenances parlementaires, à force de vouloir faire de la dignité, on arrivera à ne plus pouvoir supporter la moindre allusion critique, le plus léger blâme, et à rendre complètement muette la tribune de la chambre haute. Maintenant les ministres n'ont de sa part aucune contrariété à éprouver; ils veulent aller plus loin et arriver à ce point qu'au-

cune parole n'y soit permise si ce n'est à leur louange; autrement ils diront aux pairs qui oseront les critiquer ce que M. Soult a dit à M. de Boissy: *Vous abusez de vos droits de pair.*

Paris, le 19 juillet.

La séance d'hier à la chambre des pairs a été plus accidentée encore que la précédente. M. de Boissy a adressé diverses interpellations à M. le ministre de la guerre, et celui-ci n'a pas daigné lui répondre. Cependant, de deux choses l'une: ou M. de Boissy avait tort, ou il avait raison. S'il avait tort, il était bien facile de le lui prouver; s'il avait raison, le seul moyen de lui répondre était de garder le silence, c'est-à-dire de s'avouer vaincu. C'est ce qu'on a fait. Seulement, M. de Boissy avait insisté pour se faire entendre de la chambre, M. le maréchal Soult s'est levé et a dit à l'auteur des interpellations des choses extrêmement dures et qui allaient jusqu'à la grossièreté. Il a exprimé le repentir d'avoir contresigné l'ordonnance qui a appelé M. de Boissy à la pairie, et ses paroles ont été si insultantes que le *Moniteur* a reçu l'ordre de les tronquer complètement. Certes, M. de Boissy a deux qualités qu'on ne peut lui contester: l'opiniâtreté et le courage; et nous pensons que si un ministre d'un âge moins mûr que M. Soult lui avait adressé de pareilles admonestations, il aurait été, après la séance, lui en demander raison, le ministre *parlant comme pair, et non comme ministre.*

Nous comprenons très-bien que M. de Boissy ait été choqué du silence de M. Soult. Quand on s'adresse à un ministre, on a le droit d'espérer qu'il répondra. Or, rien n'est plus méprisant que le silence accueillant une question sérieuse faite publiquement et devant être reproduite par les mille échos de la presse. N'est-il pas tout simple qu'un homme soit blessé par un pareil dédain, et n'est-ce pas une raison de plus pour s'irriter qu'un président qui vous accuse publiquement de divaguer, surtout quand ce président est M. Pasquier?

Nous passons sur cet incident. Il faudrait, pour en comprendre la signification, assister soi-même aux séances de la pairie et juger avec quel sans-foçon le ministère traite cette assemblée. Ce qui est plus triste à dire, il faudrait voir avec quelle indifférence les jeunes pairs laissent commettre ces inconvenances.

Quant au discours de M. Guizot, nous n'avons pas l'intention d'examiner les divers paragraphes de cette amplification si vide et si pauvre. Nous ne voulons, comme a dit M. le ministre, que toucher à deux points, relatifs à l'Irlande et à l'Espagne.

Il n'est douteux pour personne que le gouvernement a favorisé l'entrée en Espagne des généraux christinos. Le ministre sait bien qu'il est impossible d'ajouter foi à ses déclarations à ce sujet. Tout Perpignan a su ce qu'il en était. Qu'on n'ait pas donné de passeports à ses chefs, nous le comprenons: il serait étrange qu'il en fût autrement. Mais quand un gouvernement autorise ses agents à laisser passer tels individus, c'est comme s'il leur donnait un passeport, et de plus il ne se compromet pas en laissant dans les mains de ces individus des pièces compromettantes. M. Guizot plaisante encore quand il dit qu'une maison de Perpignan n'a pas été autorisée à fournir des armes aux insurgés. Evidemment on ne délivre pas d'autorisation pour ces sortes d'o-

FEUILLETON DU CENSEUR.

Une Ecole.

M^{lle} d'Albane pouvait avoir vingt-huit ans; elle était veuve depuis dix-huit mois. C'est une triste chose que le veuvage quand on est jeune et belle; il a d'innombrables inconvénients, au premier rang desquels, et pour nous dispenser de citer tous les autres, nous placerons la médisance, toujours éveillée et si prompte que la veuve la plus sage ne saurait y échapper. Ainsi, on prétendait que M^{lle} d'Albane conservait obstinément ses vêtements de deuil beaucoup moins pour payer à son mari le tribut de regrets qu'elle lui devait que pour satisfaire sa coquetterie. Le tulle noir qui ne voulait qu'à demi ses épaules n'était là que pour en faire ressortir l'éblouissante blancheur et les gracieux contours. Le jais de ses longs cheveux perdait par comparaison tout son éclat. Ses yeux, souvent baissés par suite d'une habitude de mélancolie, permettaient d'admirer de beaux cils qui faisaient ombre sur des joues roses et blanches. Tout enfin, — selon le monde, — était calculé pour produire de l'effet.

Ces réflexions aigres-douces, faites par des amis intimes, furent bientôt connues de M^{lle} d'Albane. Désolée de tant de malignité, elle prit le parti de se jeter dans la solitude et d'aller passer l'été à sa Maison des Bois, charmante propriété qu'elle possédait à cinq ou six myriamètres de Paris. On s'étonna d'abord de cette résolution; et puis, — le monde est si impitoyable! — on se prit à remarquer que la belle veuve, partant pour la campagne, était suivie par dix ou douze parentes ou amies, plus ou moins jeunes, plus ou moins jolies, et par un nombre égal de lions de la plus pure espèce. Ensuite on fit l'observation que la Maison des Bois était entourée de trois ou quatre maisons de plaisance, d'autant de châteaux bien habités, et qu'ainsi M^{lle} d'Albane pouvait d'un coup de baguette réunir plus de soixante personnes dans son salon. Jugez si l'on épargna l'intéressante veuve et son amour pour la solitude.

Nous suivrons M^{lle} d'Albane, si vous le voulez bien, mais nous ne vous décrivons pas sa maison. Elle était, comme toutes les habitations élégantes, précédée d'une vaste prairie fermée par une ceinture de peupliers, se rejoignant à une distance de quinze mètres pour former une longue et majestueuse allée, faisant face d'un côté à l'entrée principale, et de l'autre aboutissant à la route de Paris. Deux autres allées partaient de droite et de gauche, des deux angles de la maison, et conduisaient dans un fort beau parc dont les arbres du bois reculaient les limites.

Nous ne vous ferons point non plus passer en revue tous les hôtes de M^{lle} d'Albane. Il y avait de jolies femmes tant soit peu coquettes qui passaient une partie du jour à essayer leur *négligé* de campagne; d'autres se promenaient, un peu rêveuses et sentimentales; on les eût presque prises pour des bas-bleus. Venaient ensuite les musiciennes et les femmes raisonnables et spirituelles qui affectionnaient le salon, les unes pour y briller, les autres pour s'y livrer au charme d'une douce causerie en petit comité.

Quant aux hommes, ceux-ci s'abandonnaient à l'innocent plaisir de la pécule; ceux-là couraient risque, presque tous les jours, de se casser bras et jambes dans de petites courses au clocher; d'autres posaient et faisaient

les beaux.

Mais nous ne voulons nous occuper que de M^{lle} d'Albane et de ceux qui pouvaient l'intéresser.

Il y avait parmi ces heureux oisifs un joli enfant de dix-huit ans, Emmanuel, petit cousin de M^{lle} d'Albane. Une charmante figure, un esprit naïf, un cœur excellent; beaucoup d'enthousiasme, de dévouement et un peu de timidité, cette belle parure d'un enfant de dix-huit ans: tel était Emmanuel. Ajoutez à toutes ces qualités qu'il avait une admiration profonde pour sa belle cousine, et vous comprendrez pourquoi M^{lle} d'Albane se montrait pour lui bonne et affectueuse. Malgré cela, il ne pouvait se trouver seul un moment avec elle sans se mettre à trembler et à rougir, et puis il baubutait, il se troublait et demeurait immobile et interdit. La belle veuve souriait de son sourire doux et indulgent, en disant :

— Mais, Emmanuel, est-ce que je vous fais peur ?

— Oh! non, répondit l'enfant en levant timidement les yeux sur elle.

— Eh bien! voyons, parlez. Pourquoi êtes-vous venu si vite et vous êtes-vous arrêté si brusquement en me voyant? Que me voulez-vous ?

— Moi... rien... je ne sais... je voulais vous voir.

La conversation tombait après cette belle période, et M^{lle} d'Albane s'occupait de tout autre chose que de son cousin.

Il y avait encore dans cette solitude un troisième personnage qu'Emmanuel affectionnait beaucoup: c'était M. de Réal, homme de trente-deux à trente-quatre ans. M. de Réal était riche et bien posé dans le monde, d'un caractère sûr, d'une grande sévérité de mœurs et d'un esprit supérieur. A ces immenses avantages il joignait une fort belle figure. Sa taille élevée et bien prise, sa démarche élégante quoique grave, ses gestes modérés et contenus donnaient à toute sa personne une expression imposante. Il parlait peu et ne visait jamais à l'effet; mais le sourire qui errait quelquefois sur ses lèvres autorisait à penser qu'il observait beaucoup.

M. de Réal aimait la lecture, mais il donnait rarement son opinion sur les ouvrages qu'il lisait. Il paraissait aimer la musique, car il ne manquait jamais de venir au salon au premier accord qu'il entendait, mais il n'applaudissait point. Et voyez comme les femmes sont bizarres et incompréhensibles! C'était pour cet hôte si froid, si indifférent, du moins en apparence, qu'on réservait les plus doux sourires; c'était à lui qu'on voulait plaire; c'était pour lui qu'on déployait tout le bagage des petites séductions. C'était un juge sévère qu'on voulait enchaîner, c'était un beau sauvage qu'on voulait civiliser.

Si, à la Maison des Bois, M^{lle} d'Albane était reine, en vérité M. de Réal était roi. La belle veuve avait sa cour, ses courtisans; elle était l'objet de bien des vœux, de bien des espérances. De son côté, M. de Réal avait ses admirateurs, ses séides, et il accaparait en outre mille coquetteries féminines pleines de charmes. Du reste, il cumulait les honneurs: il était le confident discret de six ou huit passions que M^{lle} d'Albane avait inspirées sans le soupçonner. Les femmes ne soupçonneraient jamais cela.

Ce qui pouvait paraître étrange, c'est que M. de Réal et M^{lle} d'Albane, tous les deux dans la même position, tous les deux dans la même sphère, ne s'étaient point réunis au faite où ils étaient nés, M^{lle} d'Albane paraissait estimer le caractère de M. de Réal, mais elle semblait tenir fort peu à lui plaire; c'est-à-dire qu'elle ne cherchait jamais à lire sur ses traits l'impression qu'elle pouvait faire sur lui, soit en chantant, — et elle chan-

taut admirablement, — soit en causant, — et elle causait comme on ne sait plus causer. M. de Réal conservait vis-à-vis d'elle une réserve qui touchait presque à la froideur. Jamais il ne l'avait félicitée du talent qu'elle possédait; jamais il n'avait eu pour elle plus d'attention, malgré sa beauté et son esprit, que pour toutes les femmes qui l'entouraient. Aux promesses, il lui offrait son bras lorsque l'occasion s'en présentait, mais il n'essayait d'aucun moyen pour la faire naître. Ainsi donc, moralement, ils étaient parfaitement étrangers l'un à l'autre. M^{lle} d'Albane avait invité M. de Réal à la suivre à la campagne, comme elle en avait sans doute invité dix autres, parce qu'il s'était trouvé là, et il avait accepté sans empressément comme sans hésitation.

Emmanuel avait en M. de Réal une foi aveugle, celle qu'un homme mûr, entouré d'estime et de respect, inspire toujours à un adolescent. De plus, l'enfant avait un secret au cœur: il était amoureux fou. Nuit et jour, il faisait des vers à un idole, et ces vers étaient brûlés aussitôt qu'ils étaient sortis de son imagination, car jamais il n'aurait osé les lire. Mais les pensées qui l'agitaient menaçaient de l'étouffer s'il ne les communiquait pas à quelque confident, il alla hardiment trouver M. de Réal.

Il parla long-temps avec enthousiasme, il pleura, il fit de magnifiques invocations. Réal l'écouta avec beaucoup de calme et de patience, et lorsqu'il eut fini :

— Mon jeune ami, lui dit-il, quand on aime une femme, on le lui dit franchement, sans détours.

— On le lui dit?... baubutia Emmanuel avec effroi.

— Sans doute. Si elle vous aime, elle vous l'avouera; si elle ne vous aime pas, elle vous répondra: « N'espérez rien. » Tout cela pourtant si elle est noble et franche; mais si elle est coquette, vous êtes perdu.

— Perdu!...

— Perdu, car elle vous dira oui et non en même temps. D'un mot, elle vous éloignera; d'un mot, elle saura vous ramener. Un jour, vous la quitterez désespéré; le lendemain, vous partirez ivre de joie et d'espérance, et cela durera aussi long-temps que vous vous laisserez aveugler...

— Oh! mais ma cousine n'est pas...

— Qui le sait? dit Réal en haussant les épaules. Croyez-moi, mon enfant, celui qui vous parle a subi cette épreuve. Il sait ce qu'une femme au regard, au sourire d'ange, peut faire endurer de souffrances. Défiiez-vous des plus belles, des plus admirées. Habitues aux hommages, elles n'ont point le courage d'y renoncer, et l'homme profondément épris est toujours celui qu'elles sacrifient au démon de la vanité et de la coquetterie.

— Mais comment savoir ?

— Essayez.

— Et si était...

— Eh bien! je vous ai prévenu du danger, c'est à vous de l'éviter.

— Vous me conseillez donc de lui parler ?

— Pourquoi non? sage ou coquette, il n'est point de femme que cet aveu offense.

Emmanuel, assez peu rassuré, se dirigea lentement vers la maison, car cette conversation avait eu lieu dans le parc. Il arriva au salon où M^{lle} d'Albane était seule; tous ses hôtes couraient les champs, et les dames étaient à leur toilette, car l'heure du dîner approchait.

CLEMENCE LALIRE. (La suite à un prochain numéro.)

pérations. On ferme les yeux, et cela veut dire: Agissez, nous sommes censés ignorer tout.

Au sujet de l'Irlande, nous aurions bien admis que M. Guizot eût répondu: Je n'ai pas à m'immiscer officiellement dans les démêlés de l'Angleterre. Mais M. Guizot, qui ne se reconnaît pas le droit de parler des affaires d'Irlande, aurait dû ne pas faire de vœux pour que la tranquillité fût maintenue ou rétablie dans ce pays. Il est de bon ton, il est gouvernemental aujourd'hui de dédaigner en France O'Connell et ses compatriotes.

Paris, le 19 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce matin, le bruit s'était répandu dans Paris qu'une catastrophe semblable à celle qui, l'année dernière, jeta tant d'effroi dans tous les esprits, avait eu lieu hier sur le chemin de fer d'Orléans. Nous avons dû aller aux renseignements pour éclaircir les bruits, fort exagérés pour la plupart, qui nous étaient rapportés, et voici ce que nous avons recueilli de la bouche même d'une personne qui faisait partie du convoi.

Hier, le convoi spécialement destiné au transport des voitures des Messageries, parti d'Orléans à quatre heures du soir, venait de passer la station d'Etampes, lorsque le mécanicien qui dirigeait la locomotive s'aperçut que sa machine était dans un tel état qu'il était impossible qu'elle remorquât le convoi jusqu'à Paris. Comme on ne se trouvait qu'à dix minutes d'Etampes, on y envoya demander une locomotive de rechange, par laquelle on se proposait de faire pousser le train jusqu'à l'endroit où les dispositions du chemin permettraient de lui faire prendre la tête et de la substituer à la machine qui ne marchait plus. Pendant qu'on était allé chercher cette locomotive, plusieurs voyageurs demandèrent à descendre, déclarant qu'un choc était à craindre au moment où elle rejoindrait le convoi, et ne voulant pas s'exposer aux conséquences de ce choc. Les conducteurs attachés au service du chemin de fer, aussi bien que les conducteurs des Messageries eux-mêmes, s'opposèrent formellement à ce qu'aucun voyageur descendît. Tout-à-coup la locomotive arriva avec une grande impétuosité et vint se heurter contre les dernières voitures. La commotion fut telle qu'elle se fit sentir jusqu'aux voitures qui se trouvaient en avant, bien que le train se composât de six à sept diligences et de trois ou quatre wagons. Quant aux voitures qui étaient en arrière et qui eurent à essuyer le choc dans toute sa force, elles furent en partie brisées; les portières, les glaces, les lanternes volaient en éclats au milieu des cris affreux que la commotion arrachait aux voyageurs tenus prisonniers dans les voitures, et qui ne pouvaient se rendre compte de ce qui se passait. Après le premier désordre qu'un tel événement devait produire, on reconnut que plusieurs voyageurs étaient gravement blessés; l'un d'eux, c'était un prêtre, avait un trou énorme à la tête; presque tous avaient reçu des contusions plus ou moins fortes. Deux membres de la chambre, MM. Joly et de Latournelle, étaient parmi ces derniers; ils ont eu leurs habits déchirés, et ont reçu aux jambes des écorchures tellement profondes et douloureuses qu'un instant M. de Latournelle crut qu'il avait la jambe cassée. Un jeune enfant, que sa mère tenait dans ses bras, lui fut enlevé par la violence du choc, et une minute après on le retrouva, sans qu'on pût s'expliquer comment la chose avait pu se faire, sous la voiture même de laquelle il avait été précipité.

Quand on fut remis de l'effroi que cet accident avait causé, les voyageurs remontèrent en voiture, le convoi se remit en route, la locomotive le poussant par derrière jusqu'au moment où il fut possible de la faire passer en avant. Le reste du trajet, comme on le pense bien, s'est fait fort lentement, et le convoi n'est arrivé à Paris que bien long-temps après l'heure à laquelle il était attendu.

On assure que plusieurs des voyageurs blessés se proposent de porter plainte tant contre les administrations des Messageries dont ils occupaient les voitures que contre la compagnie du chemin de fer elle-même, qu'ils considèrent comme devant avoir la plus grande part de responsabilité dans les faits dont ils ont à demander compte aux tribunaux.

Voilà encore un événement qui donne raison à ceux qui, de tout temps, ont demandé que l'exploitation aussi bien que l'exécution des chemins de fer appartint à l'Etat, se fondant en cela sur l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, où l'exploitation par des compagnies donne lieu à des accidents très-fréquents et très-graves, et sur celui de la Belgique, où les chemins de fer exploités par l'Etat n'ont pas à répondre, depuis douze ans qu'ils sont en voie d'exploitation, de la mort de plus de quatre à cinq personnes.

— Le *Courrier français* rapporte, mais sans y croire, un bruit dont nous avons déjà parlé nous-mêmes, et d'après lequel, dans la prévision de la retraite de M. le maréchal Soult, on aurait fait offrir à M. Thiers le portefeuille de l'intérieur. On attribue même à ces démarches, dit-il, le séjour à Paris de l'ex-président du 1^{er} mars, dont le départ est fixé. M. Duchâtel se contenterait du portefeuille des finances que M. Lacave Laplagne, accablé par la douleur de la perte de son fils, voudrait déposer. M. le maréchal Valée remplacerait M. le maréchal Soult comme président du conseil et ministre de la guerre.

Le *Courrier* pense que la seule modification possible dans le cabinet consistera à remplacer M. Martin par M. Sauzet, M. Teste par M. Dumon, M. Cunin-Gridaine par M. de Salvandy, et M. l'amiral Roussin par M. le vice-amiral de Mackau.

On disait cet après-midi que la nomination de ce dernier serait annoncée demain matin par le *Moniteur*.

— M. Guizot a dit hier à la chambre des pairs qu'un gouvernement ne pouvait pas tout savoir, et qu'il était très-excusable d'avoir ignoré le départ des généraux christinos pour l'Espagne, alors que le prince Louis Bonaparte avait bien pu organiser à Londres un débarquement en France et exécuter ce débarquement sans que le cabinet français en sût rien. N'en déplaise à M. Guizot, M. Thiers, qui était ministre alors, savait parfaitement ce qui se passait à Londres. Ses agents, qui étaient en rapport avec Louis Bonaparte, le tenaient au courant, jour par jour, de ses résolutions; il y a même mieux: voyant qu'il hésitait et que peut-être il reculerait devant la malheureuse tentative que ses amis lui avaient conseillée, ils lui donnèrent à peu près l'assurance qu'il pouvait compter sur M. Thiers. C'est ce qui décida Louis Bonaparte à agir, et c'est ce qui expliqua ensuite pourquoi, dans son projet de gouvernement provisoire, il donna les fonctions de président du conseil à M. Thiers.

En général (il y a bien quelques exceptions, mais elles sont très-rares), le gouvernement n'ignore que ce qu'il veut ignorer; et s'il eût voulu faire surveiller d'un peu plus près les allées et venues des habitués de l'hôtel de Marie Christine, rien ne lui eût été plus facile que de se tenir au courant de ce qui se passait dans cet hôtel. Du reste, le départ des généraux christinos était annoncé par les journaux avant même qu'il eût eu lieu, et si on avait

eu la volonté de l'empêcher, on en avait surabondamment tous les moyens.

— L'honorable M. Jacques Laffitte a envoyé 500 fr. à la souscription en faveur de l'Irlande. M. Ledru-Rollin a également fait déposer 300 fr. à la caisse du *National*. Ces souscriptions seront annoncées en même temps que celles de plusieurs autres députés qui sont attendues.

— Un journal annonce qu'on a arrêté en conseil la nomination de plusieurs pairs, et il cite MM. Benjamin Delessert, Legentil et Martel comme devant faire partie de la nouvelle promotion. On pense, du reste, que les ordonnances ne paraîtront qu'au mois d'août.

— On assure que le travail sur les préfectures sera terminé cette semaine; on parle de la révocation de quatre préfets et d'un grand nombre de mutations.

— Un journal prétend que M. Romieu hésite à se rendre dans le département de la Haute-Marne, où il vient d'être envoyé, et qu'il ne serait pas éloigné de donner sa démission des fonctions de préfet pour se présenter à la candidature du collège de Périgueux, qui va être appelé à pourvoir au remplacement de M. de Marcillac. Cela ne nous paraît guère probable. On ne peut être valablement nommé député dans le département qu'on a administré que six mois après avoir donné sa démission. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, que M. Romieu, qui est devenu un homme positif depuis qu'il est préfet, soit très-disposé à renoncer aux profits de la vie administrative pour briguer l'honneur d'aller siéger au Palais-Bourbon à côté de M. Muret de Bord ou de M. Goury.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 juillet 1843.

Point de changement sur les fonds anglais, qui sont toujours à 91. Avant l'ouverture, la rente était à 80 50, sans affaires, mais plutôt offerte que demandée.

Au parquet, elle a ouvert à 80 57, et elle est tombée graduellement jusqu'à 80 20.

La rente a fermé au parquet et dans la coulisse à 80 25. L'accident arrivé sur le chemin de fer d'Orléans a réagi sur le cours des actions de ce chemin, qui, après des ventes assez nombreuses, se trouve en baisse de 7 fr. 50 c. sur le cours de clôture d'hier.

Cinq pour cent	121	70	Trois pour cent belge	»	»
Quatre et demi pour cent	»	»	Banque belge	»	»
Quatre pour cent	»	»	Caisse Laffitte	5060	»
Trois pour cent	80	20	—	1097	50
Actions de la Banque	3290	»	CHEMINS DE FER.		
Obligations de Paris	1510	»	Paris à Rouen	668	75
Rentes de Naples	106	20	Paris à Orléans	662	50
Etats Romains	105	1/4	Rouen au Havre	515	»
Dette active d'Espagne	27	0/0	Strasbourg à Bâle	195	»
Cinq pour cent belge	103	0/0			

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 18 juillet.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD lit un long discours pour soutenir la nécessité de placer à Vincennes l'école de pyrotechnie que la chambre des députés a refusé d'y transférer.

L'orateur regrette que la chambre des députés ait également refusé des fonds pour de nouvelles commandes de fusils.

M. DE LA RIBOISIÈRE: Dans la discussion de la loi des fortifications, la crainte de voir concentrer à Paris toute la défense du royaume a été vivement exprimée. On vient parler de la nécessité de porter sur Paris de nouveaux établissements militaires. La chambre des députés s'y est refusée en ce qui concerne l'école de pyrotechnie. On a laissé cette école à Metz, et on a bien fait.

L'honorable général croit que nous sommes suffisamment pourvus d'armes à feu. Depuis 1830, on a dépensé pour cet objet plus de 50 millions. Nous avons dans nos arsenaux 2,100,000 fusils; 1,500,000 sont du nouveau modèle; 600 mille sont d'un modèle différant en quelques points, mais cela ne les empêche pas d'être propres à la guerre. Nous pouvons parer avec cet armement à toutes les éventualités. (Très-bien! très-bien!)

M. LE GÉNÉRAL DE LAPLACE se prononce, comme M. Gourgaud, pour l'établissement de l'école de pyrotechnie à Vincennes.

L'orateur présente ensuite des considérations sur les haras.

M. DE BOISSY parle de la concurrence fâcheuse de l'administration des haras du ministère du commerce et des haras du ministère de la guerre. Plusieurs chapitres sont adoptés.

M. DE BOISSY interpelle le ministre sur nos soldats malades qui sont transportés sur des charrettes. L'observation en a été faite déjà par M. de Cordoue.

A propos du chapitre relatif aux fortifications de Paris, l'orateur rappelle l'affaire Saint-Albin; il dit qu'il y a eu une rébellion à main armée de l'autorité militaire contre un arrêt, que l'on a justifiée en prétendant que l'officier avait bien fait.

On a vu à quoi serviraient les fortifications. On a vu un officier, parce qu'il avait plus d'hommes que les gendarmes chargés de faire exécuter la loi, résister à la loi. Les organes de la loi n'étaient pas en nombre, et ils ont eu le dessous.

Quand on aura une force suffisante pour résister à la loi, ceci vous dit ce qu'on fera. Je le dis au grand regret d'avoir voté les fortifications.

Il y a eu appel à la force et à l'intelligence des baïonnettes. Quand il y aura appel à la force et à l'intelligence des baïonnettes, ce n'est plus la loi qui l'emportera.

Tous les chapitres du budget de la guerre sont votés. M. du Bouchage et M. Ch. Dupin présentent quelques observations sur le budget de la marine.

M. DE BOISSY développe des considérations sur notre marine. On peut m'accuser de parler souvent, dit-il, mais on ne m'accusera pas de ne point persévérer. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit de nos soldats malades, puisqu'on ne daigne pas s'en occuper. (Bruit confus.)

M. LE PRÉSIDENT: C'est intolérable.

M. DE BOISSY: S'il y avait eu une discussion contradictoire du budget, je ne me serais pas attiré ces reproches. Je déplore qu'il n'y ait pas de discussion sérieuse; je déplore qu'on traite avec cette légèreté un corps comme la chambre des pairs et qu'on ne daigne pas y répondre.

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur de Bois-y...

M. DE BOISSY: Je n'ai pas fini!

M. LE PRÉSIDENT: Si vous n'avez pas fini, je commence. Je saisis cette occasion pour vous faire comprendre que vous n'êtes pas la chambre des pairs tout entière. La chambre, quand elle voudra une réponse, saura bien se la faire faire, et M. le ministre ne la lui refuseront pas. Mais, en vertu de leur droit d'hommes et de leur droit de ministres, ils peuvent apprécier les interpellations qui leur sont adressées par chacun des membres de cette assemblée. Ce n'est pas une raison pour dire, parce qu'on ne vous a pas répondu: On ne répond pas à la chambre des pairs.

M. DE BOISSY: Ce scandale portera ses fruits. Quand je prétends qu'on traite la chambre des pairs avec légèreté, l'aveir me donnera raison. Je cite des faits monstrueux sur lesquels on refuse de s'expliquer. Je parle de soldats malades transportés sur des charrettes comme des animaux. (Vives interruptions. Plusieurs pairs agitent avec force leurs pupitres pour couvrir la voix de l'orateur. M. Beugnot frappe incessamment sur son pupitre avec son couteau de bois.)

M. LE PRÉSIDENT: On ne peut pas dire dans cette enceinte que les soldats français sont traités comme des animaux. Si cela était, la France entière se lèverait pour les défendre. (Ces dernières paroles se perdent au milieu d'un bruit sans exemple à la chambre des pairs. Un grand nombre de membres continuent de couvrir la voix de M. de Boissy, qui essaie en vain de parler, par leurs interruptions et leurs trépignements.)

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil: Je n'ai pu répondre aux interpellations du préopinant, parce que j'ai jugé inutile d'y répondre. Il devrait connaître ma sollicitude pour le bien-être de l'armée. Il devrait savoir que la situation des soldats malades ne peut qu'augmenter cette sol-

litude. Qu'il me permette, à cette occasion, de lui dire comme pair qu'il use et qu'il abuse de son droit de pair. (Bruit.) Il abuse de son droit en parlant à tout propos sans comprendre même les questions qu'il soulève. (Agitation prolongée.)

Je garde le silence, car je regretterais d'avoir contresigné, comme ministre responsable, l'ordonnance royale qui a appelé M. de Boissy à la pairie. C'est pour cela que je ne lui réponds pas quand il abuse de son droit de pair.

M. de Boissy se lève pour répondre. Le bruit et les murmures de presse de toutes parts: Assez! assez!

M. DE BOISSY: C'est pour un fait personnel. Les mêmes voix: Assez! assez!

M. DE BOISSY: L'accusation dirigée contre moi est trop grave pour que je ne tiende pas à me justifier. Je n'ai pas manqué de reconnaissance pour M. le maréchal. J'aurais pu attaquer son administration plus que je ne l'ai fait. J'ai eu soin de faire remonter l'observation que j'ai présentée à son auteur, M. de Cordoue. J'ai eu la crainte qu'elle fût sortie de la tête de M. le président du conseil. Il a tant à faire... (Rires et murmures.)

Je déplorerais de nuire à une classe si intéressante. Si cela arrivait, je tâcherais de réparer le mal par une persévérance à la défense; je ne reculerais devant aucun fait, je ne reculerais devant personne.

Quant à M. le maréchal, je lui dirai que, quelque sacrifice qu'il faille faire, excepté celui de l'honneur, je prouverai à la chambre que je suis un bon et loyal pair de France. Loin de lui faire regretter d'avoir été admis dans son sein, je lui montrerai en tout que je suis un bon pair de France. M. le maréchal Soult a dit qu'il me parlait comme père, je n'accepte pas la paternité. (Eclats de rire.)

Plusieurs voix: Comme pair! comme pair!

M. DE BARANTE: Je n'ai que peu de mots à dire. Plusieurs des questions de l'orateur auraient mérité une réponse, si son langage n'eût été désapprouvé par la chambre. Il a prononcé des paroles qu'il aurait mieux fait de ne pas prononcer. Il a dit qu'il était loin d'avoir le même scrupule qu'un autre membre de la chambre, et que son but était d'entraver la marche du gouvernement. Jamais aucune opposition n'a dit cela. Jamais cela ne s'est fait. J'ai été aussi de l'opposition, et jamais je n'ai voulu entraver le gouvernement. Quand on avertit, c'est pour le bien du pays; quand on entrave, c'est pour son mal.

M. DE BOISSY: J'agis pour le bien du pays et non pour son mal. Les derniers chapitres du budget de la marine et les chapitres du budget des finances sont adoptés après quelques observations de M. du Bouchage et un nouveau discours de M. de Boissy, qui demande pour les marins et les soldats une diminution de la taxe des lettres.

Tous les crédits du budget sont adoptés. La chambre votera demain sur l'ensemble de la loi. La séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 19 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur le budget des dépenses pour 1844.

Le scrutin donne 80 voix pour et 18 voix contre. La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux alcools dénaturés.

Après un court débat tout spécial entre MM. de Boissy, Thénard et Daru, rapporteur, la chambre vote le projet de loi par assis et levé et au scrutin qui donne 100 boules blanches et 3 boules noires.

La chambre vote ensuite sans débat le projet de loi sur la reconstruction de la prison de Beaulieu, par 96 boules blanches contre 2 noires, et divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi autorisant la ville de Tours à construire sur le terrain du Champ-de-Mars une caserne de cavalerie.

La commission propose le rejet du projet de loi. M. DE SPARRE, en qualité de membre du conseil-général d'Indre-et-Loire et de général de cavalerie, combat ces conclusions. La construction réclamée sera une source de prospérité pour la ville de Tours, qui tient à conserver sa garnison. D'ailleurs on sait le nombre des chevaux que nous avons perdus en raison de la mauvaise construction de beaucoup de nos écuries. Une grande diminution dans la mortalité des chevaux a eu lieu, au contraire, dans les casernes de cavalerie qui ont été reconstruites ou agrandies.

M. LE RAPPORTEUR dit que les finances de la ville de Tours sont obérées jusqu'au 1^{er} janvier 1853, et encore, à cette époque, elle devra encore 72,000 fr. L'impôt dont la loi nouvelle la grèverait encore serait de 15 c. sur les quatre contributions directes du département. Le génie, au surplus, a trouvé que le terrain du Champ-de-Mars était peu propre à la construction de la caserne, à cause du voisinage de l'abbatîer.

M. DUCHATEL appuie le projet de loi, dont le rejet serait la suppression de la caserne, c'est-à-dire la privation d'avantages importants dont profite la ville. Ce qui est engagé dans le budget de la ville de Tours, c'est l'excédant de ses recettes sur ses dépenses, c'est-à-dire 120,000 fr. annuels. Ce n'est pas là une situation mauvaise. La suppression de la caserne aura pour conséquence la diminution des revenus.

M. le ministre continue. Il est quatre heures.

On écrit de Saint-Claude (Jura), le 14 juillet: La lutte électorale s'est terminée hier, dans la section du Marché, par une victoire pour l'opposition, dont les patriotes doivent d'autant plus se réjouir et se féliciter, que c'était là où le parti rétrograde avait été acculé et forcé de porter ses derniers retranchements.

On écrit de Dôle: Le parti de l'opposition vient d'obtenir un succès éclatant. Jamais les habitants de notre ville n'ont compris aussi bien la nécessité de faire usage de leur droit, jamais les électeurs municipaux ne sont allés voter en aussi grand nombre.

Les intrigues de toutes sortes, les manœuvres inqualifiables employées par le juste-milieu n'ont eu d'autre résultat que de les couvrir de ridicule aux yeux de la population tout entière.

Nous avons appris que l'opposition avait obtenu un triomphe éclatant et à peu près complet à Romans (Drôme). Non-seulement elle a emporté presque tous les choix, mais plusieurs membres appartenant à l'opinion radicale prendront pour la première fois place au conseil. (Courrier de la Drôme.)

Nous lisons dans l'Observateur de Pau: « Le bruit court en ville que M. Dussauet, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, est nommé premier président à la cour royale de Riom, en remplacement de M. Lavielle, appelé à d'autres fonctions. M. Dugabé remplacerait M. Dussauet à la direction des affaires civiles.

« Quelles seraient les nouvelles fonctions de M. Lavielle? Quelles personnes disent qu'il serait nommé premier président de notre cour royale; d'autres, qui se prétendent bien informées, assurent qu'il occupera à la cour de cassation le siège vacant de M. Rupéron.

« Dans ce dernier cas, M. Lavielle serait soumis à la réélection. »

On lit dans le Courrier français: « Les nominations de M. le garde-des-sceaux à la présidence de la chambre criminelle de la cour de cassation et de M. Henri de Bastard à la première présidence de la cour royale de Toulouse sont arrêtées. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 9 juillet. — Nos colonnes expéditionnaires sont rentrées; avant-hier, le 3^e bataillon de pied était arrivé à Blidah, et on attendait aujourd'hui M. le général Changarnier. Le colonel Youssouf est de retour à Medeah avec les spahis, et M. le colonel Korte, commandant les chasseurs, doit être actuellement à Milianah.

Le résultat des expéditions est très-satisfaisant. Nous avons établi sur les confins du désert une ligne de camps ou postes qui, commençant à Boghar jusqu'à Teniah-el-Aad, peuvent empêcher l'émir d'entrer de ce côté, et attendre qu'il vienne par le désert. Il est probable que M. de Lamoricière en aura fait autant du côté de l'ouest.

M. le colonel Korte vient d'obtenir un brillant succès près de Tekedempt; nos colonnes ont battu complètement les troupes rassemblées par le kalifa d'Abd-el-Kader, et elles ont fait un butin considérable, 25,000 bêtes de bétail et plusieurs centaines de prisonniers que l'on a eu encore le tort de ramener, ce qui, en définitive, n'aboutit à rien, puisqu'on les rend presque aussitôt. Cependant cette fois on procédera, dit-on, d'une nouvelle manière, en donnant les femmes prisonnières aux goums qui nous les accompagnent; si je suis bien informé, on agira de la sorte à l'avenir. Nous ne pouvons approuver ce mode, qui n'est pas dans nos mœurs, quand bien même la nécessité de nous affectionner nos alliés en les compromettant de plus en plus aux yeux de l'émir nous en ferait une loi. On fait bien néanmoins d'abandonner une grande partie de nos prises aux Arabes qui combattent avec nous, ce qui a eu lieu dans la dernière expédition; qui combat pour nous avons ramené à peine 3,000 moutons, la presque totalité de la razzia ayant été donnée en cadeau aux auxiliaires, dont le nombre s'élevait à plus de 3,000 cavaliers.

Teniah-el-Aad est à gauche, en avant de Thaza, au sud de Tekedempt, à plus de soixante lieues de Medeah et sur les confins du désert. On rencontre près de cette position que nous conservons une forêt de cèdres du Liban qui a six lieues de longueur sur une lieue et demie et quelques lieues de largeur; les arbres sont d'une telle beauté que l'on assure en avoir remarqué un parmi les plus gros ayant un tronc de quinze mètres de circonférence. On croit que le génie militaire va commencer l'exploitation de cette magnifique forêt.

Dans cette marche de plus de soixante lieues et dans le désert la plupart du temps, nos pauvres soldats ont été très-fatigués, et cependant il y a très-peu de malades parmi eux. Il est vrai que l'on explique ainsi cette heureuse circonstance, que tant que le courage et l'activité soutiennent l'homme il résiste et ne cède pas à la maladie; mais la réaction arrive quand on s'arrête. Espérons que nous n'aurons pas à déplorer de grandes pertes.

Tout le monde s'accorde à dire qu'ils ont traversé des pays admirablement boisés sur le revers des montagnes, vers nous et au nord, car de l'autre côté, vers le sud et le midi, il n'y a pas un seul arbrisseau; on ne trouve en abondance que du thym. Ils ont rencontré plusieurs espèces d'animaux et des oiseaux superbes; mais on ne saurait se figurer l'immense quantité de gazelles qui fuyaient devant eux. Nos troupes en ont rapporté plusieurs, et en ont beaucoup mangé de jeunes qui ne pouvaient suivre leurs mères; la chair en est excellente et préférable à celle de l'agneau.

Je suis arrivé hier de Blidah, où j'étais allé poussé par le désir de visiter cette ville nouvelle sortant des ruines de l'ancienne cité, mais couverte d'un manteau de pourpre, orgueilleuse de sa beauté et dédaigneuse des misérables cabanes qui ont néanmoins consolidé ses fondations; c'est le phénix naissant toujours plus beau de ses cendres. Quelle activité! quel mouvement! Partout les marteaux retentissent, le fer se forge et les murs s'élèvent. Tout se fait par enchantement: il n'y a pas de lendemain qui ressemble à la veille. Ce n'est qu'une longue rumeur, car on n'entend que chants, et les nuits mêmes se passent en fêtes.

Les auberges ne peuvent suffire pour recevoir les visiteurs; on voit sur la route d'Alger à Blidah autant de coucous que sur celle de Paris à Versailles.

TOULON, le 17 juillet. — On annonce la prochaine rentrée en France de M. le lieutenant-général Bugeaud, qui ira passer quelques mois au sein de sa famille, à Excideuil (Dordogne). Nous ne savons jusqu'à quel point ce bruit est fondé.

La frégate à vapeur *Le Labrador* a été remorquée ces jours derniers sous la grande mâture.

Depuis le départ pour Paris de M. le vice-amiral de Mackau, l'escadre, qui devait aller s'exercer au large, n'a fait aucun mouvement, et tout porte à croire qu'elle ne mettra à la voile qu'à l'arrivée de son nouveau commandant. On dit toujours que ces forces navales seront placées sous les ordres d'un contre-amiral.

M. le lieutenant-général comte d'Hautpoul, commandant la 8^e division militaire, est arrivé hier dans nos murs pour passer l'inspection du 36^e de ligne.

Le 16 juillet, l'*Hermine*, assignée par la société des gens de lettres, se présentait devant la 6^e chambre, et acceptait le combat que lui avait offert cette société illibérale, formée de marchands de phrases qui méconnaissent la dignité véritable de l'écrivain. La société cependant, au jour des débats, a fait défaut, et son avocat n'a pas paru. En conséquence, le tribunal a renvoyé l'*Hermine*, journal de Nantes, de la plainte et condamné, les gens de lettres aux dépens. Nous espérons que d'ici à peu de temps cette association qui se fait la complice de M. Martin (du Nord) pour ruiner la presse départementale par des procès, aura cessé de vivre. Nous reproduisons du reste avec plaisir les lignes suivantes de la *France*, qui donne le plan que devait suivre l'avocat de l'*Hermine* dans sa défense :

Depuis six mois surtout, dit la *France*, la société multiplie ses assignations contre la presse de province, et veut l'inquiéter par ses menaces absurdes. L'*Hermine*, se trouvant dans une position spéciale, voulait prendre les intérêts de tous, en démontrant que ce procès était un piège tendu à son ignorance, un guet-apens arrangé contre sa bonne foi, tout exprès pour obtenir de sa caisse un tribut en l'honneur de l'insatiable société Or, l'*Hermine* aurait établi qu'elle n'avait pu connaître les statuts de cette société, ses exigences par rapport aux reproductions des œuvres de ses membres, et que celle-ci devait, pour être écoutée, employer les notifications officielles, au lieu d'un vulgaire et inauthentique prospectus. Elle aurait demandé ensuite qu'afin d'éviter à l'avenir toute chicane, la société fût tenue de mettre au bas de chacun de ses feuilletons le nom de l'auteur suivi de ces mots : *Membre de la société des gens de lettres*, ou : *La reproduction est formellement interdite*. Ainsi seulement peuvent être respectées les préventions des sociétés, et notamment celles des écrivains nombreux qui s'estiment fort heureux d'être reproduits et content du risque de ne l'être plus tant qu'on pourra les croire membres d'une société si avide de procès et surtout d'impôts. Puisse cette leçon lui servir à l'avenir!

On lit dans le *Patriote de la Meurthe* :

« Une main invisible a, depuis quelque temps, rétabli dans l'église paroissiale de Remiremont les fleurs-de-lys en relief qui, en 1830, avaient disparu des écussons placés en avant des stalles des autorités civiles; de sorte qu'aujourd'hui les armoiries de la branche aînée se payant entières et intactes au beau milieu de cette église. Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre 1829 et 1843. »

Chronique.

LYON.

Par suite de nombreux procès de famille, le sieur Jean Pelletier, cabaretier à Vaise, portait à Jacques Bertholat, son beau-frère, aubergiste à Oullins, une haine violente qui s'est traduite, le 26 mai dernier, en voie de fait les plus graves.

Bertholat, revenant de sa vigne, retournait à son domicile, lorsque tout-à-coup Pelletier, sortant de derrière un mur, se précipita avec furcur sur lui, le renversa à terre et le frappa à coups redoublés avec une pierre qu'il tenait à la main. Après avoir ainsi maltraité son beau-frère, Pelletier l'abandonne gisant à terre dans un état déplorable et se hâta de prendre la fuite.

Bertholat cependant, après être un peu revenu à lui, parvint à se traîner jusqu'au chemin de fer, où un cantonnier lui prodigua les premiers soins. Transporté chez lui, il a dû garder le lit quelques jours, et ne s'est rétabli qu'à l'aide d'un traitement médical.

C'est par suite de ces faits que Pelletier avait à répondre mardi dernier, devant le tribunal de police correctionnelle, à une accusation de coups et blessures. Profitant de ce qu'aucun témoin ne l'avait vu frapper son beau-frère, Pelletier a nié énergiquement le délit qui lui était imputé. Toutefois les dépositions de quelques témoins qui l'ont aperçu à quelque distance du lieu où les coups avaient été portés, et la déclaration sincère de Bertholat, ont suffi pour convaincre le tribunal, qui a condamné Pelletier à un mois d'emprisonnement.

Hier, un jeune homme de vingt-trois ans, qu'on suppose atteint d'aliénation mentale, se dirigeait en courant vers le Rhône en manifestant l'intention de s'y jeter, lorsque sa mère, aidée par quelques personnes, l'a ramené à leur habitation, rue du Commerce. Mais, à peine arrivé, il est rapidement monté jusqu'au 4^e étage, d'où il s'est précipité sur le pavé. Il a eu le crâne brisé. On l'a immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu.

Avant-hier, une femme habitant la rue de l'Hôpital s'est aussi volontairement jetée d'un 4^e étage. Son corps, horriblement mutilé, a été déposé à l'Hôtel-Dieu. On attribue ce suicide à des chagrins domestiques.

Avant-hier au soir, un homme qui s'était endormi sur le parapet du quai de Retz, est tombé d'une hauteur de cinq à six mètres, sur des pierres à peine recouvertes par les eaux du fleuve. On l'a transporté, horriblement mutilé, chez un pharmacien qui lui a prodigué tous les secours nécessaires.

Samedi dernier, 15 de ce mois, entre une et deux heures, un jeune homme de dix-sept ans, qui travaillait à une maison en construction sur le chemin de la Favorite, était, en prenant son repas, assis à une certaine hauteur sur une pièce de bois mal assujéti. Il est tombé, et avec lui la pièce de bois, qui lui a fait une profonde blessure au crâne. Transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, il y est mort peu d'heures après. (Anat.)

Hier matin, un grand bateau chargé de pierres est venu échouer contre l'une des piles de l'arche maritime du Pont-de-Pierre. L'un des hommes qui le montaient a été obligé, pour sauver sa vie, de se jeter à l'eau. Cet homme est venu en nageant jusqu'après du pont Seguin où un batelet détaché du rivage l'a recueilli sain et sauf. (Courrier.)

Le poète Berthaud, qui a long-temps habité Lyon et qui était attaché à la rédaction du *Charivari*, vient de mourir à Chailot, près de Paris.

DEPARTEMENTS.

Un arrêté de M. le préfet de l'Ain, à la date du 15 juillet, interdit la navigation sur le canal de Pont-de-Vaux à partir du 25 du courant jusqu'au 20 octobre prochain, afin de faciliter l'exécution de certains travaux projetés pour l'achèvement ou la réparation de cet ouvrage.

La famille des malheureux enfants qui ont péri dans l'Arve, près de Genève, victimes d'un accident dont nous avons publié les détails dans un de nos précédents numéros, dit le *Courrier de l'Ain*, a eu la triste consolation de retrouver successivement les corps de ces infortunés. Deux avaient été entraînés dans le Rhône, et ont été portés par les hautes eaux, l'un jusqu'à Seyssel, l'autre plus loin encore, jusque près de Belley. Les autorités de ces localités se sont empressées d'en instruire la famille de ces enfants, et les démarches nécessaires ont été faites pour obtenir la translation de ces corps à Genève, où l'on désire les ensevelir.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« Après avoir excité à Marseille un enthousiasme qui n'a pas toujours été de bon aloi, M^{lle} Rachel est en ce moment à Lyon où ses premières représentations ont été assez froidement accueillies. La réaction est maintenant à son terme, et l'illustre tragédienne obtient, mais dans une juste mesure, le succès dû à son talent hors ligne.

« A ce sujet, nous recevons quelques plaintes de la part de nos abonnés; les uns nous reprochent de ne pas avoir annoncé l'arrivée de M^{lle} Rachel à Lyon, les autres de ne pas leur faire connaître ses jours de représentation et les pièces qu'elle doit jouer assez tôt pour qu'ils puissent aller l'entendre.

« Nous venons de nous excuser sur le premier point, n'ayant à plaider d'autre excuse que de plus graves préoccupations et aussi quelque répugnance pour l'exagération des éloges méridionaux et l'énormité des *puffs* en vers et en prose édités en l'honneur de M^{lle} Rachel. C'était à détourner les yeux de tout article où se rencontrait ce nom justement célèbre. »

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Les moissons, retardées de quinze jours par suite du temps pluvieux et froid que nous avons eu durant quelques semaines, se font rapidement.

« Pour que la quantité et la qualité fussent partout également louables dans la récolte, il faudrait encore une quinzaine de jours de beau temps. »

M. Vial, riche propriétaire de Roche-la-Molière (Loire), d'un âge fort avancé, sortit en voiture de chez lui lundi dernier à neuf heures du matin. A peu de distance de sa maison, au lieu de la Davière, le cheval prit le mors aux dents, la voiture fut renversée et en partie brisée. M. Vial, qui était affligé d'une excessive obésité, a reçu un choc si violent à la tête qu'il est mort sur le coup. Son cocher a été blessé au visage et a eu d'assez graves contusions qui ne donnent cependant aucune inquiétude pour sa vie. (Journal de Saint-Etienne.)

Nouvelles Diverses.

On écrit de Dresde, le 9 juillet :

« La grande fête de chant d'hommes (*Maennergesangfest*) a commencé vendredi dernier dans notre capitale.

« Déjà la veille et l'avant-veille, tout Dresde était en émoi. Depuis le matin jusque fort avant dans la nuit, sur les places publiques et sur les bords de l'Elbe, de nombreux chœurs de frâches et mâles voix faisaient entendre des hymnes religieux, des chants nationaux et les airs les plus populaires en Allemagne.

« La première journée du festival a été célébrée à l'église de Notre-Dame, la plus vaste de toutes celles de Dresde. Les chanteurs, au nombre de douze cent vingt, étaient placés sur une estrade élevée dans le chœur, et derrière eux, sur une autre estrade, se trouvait l'orchestre composé de près de cinq cents artistes et amateurs.

« A midi précis, on annonça l'arrivée de LL. MM. le roi et la reine. Aussitôt les directeurs du festival allèrent occuper leurs sièges en tête de l'orchestre et des chanteurs : c'étaient MM. Wagener, élève de Meyerbeer, maître de chapelle du roi de Saxe; Frédéric Schneider, auteur de l'oratorio *Le Jugement universel*; Reyssiger et Muller.

« Voici les ouvrages qui ont été exécutés : 1^o Choral, paroles et musique de Martin Luther; 2^o *Requiem*, de Cherubini; 3^o *Hymne*, de M. Frédéric Schneider; 4^o *Hymne*, de M. Reyssiger; 5^o *La Cène des Apôtres*, oratorio de M. Wagener, écrit exprès pour la circonstance. Ce dernier ouvrage, dont la conception est des plus hardies, et qui est mêlé de chœurs exécutés par trois cents chanteurs placés dans la coupole de l'église, a produit un effet grandiose et qu'il est impossible de décrire. »

— On écrit de Lausanne, le 11 juillet :

« Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves et les plus malheureuses est arrivé mercredi soir devant un port vaudois. Au moment où l'*Aigle*, revenant de Genève, touchait le port de Nyon, vers les six heures, un seul bateau se présenta pour recevoir les voyageurs au nombre de 38. Ainsi que cela était inscrit sur sa poupe, ce bateau ne devait contenir que 30 voyageurs. Cette surcharge fit enlever le bateau, et pour l'alléger les bateliers prièrent les musiciens ambulants qui se trouvaient au nombre des passagers de passer sur une petite embarcation qui s'était approchée. A peine ceux-ci étaient-ils entrés dans ce bateau, que le fond céda sous leur poids, et ils se trouvèrent dans l'eau. Ils voulurent alors rentrer dans le grand bateau; les passagers s'y opposèrent. Une lutte s'engagea, et plusieurs fois le bateau fut sur le point de chavirer. »

— On lit dans le *Journal de Belfort* :

« Les témoins de Belfort qui ont été entendus dernièrement dans l'instruction de l'assassinat de Mulhouse ont rapporté d'Altkirch la pénible impression que leur a causée la vue de la tête de la victime. La chevelure de cette tête est noire, mêlée de quelques cheveux gris; la denture et les gencives attestent, par un commencement d'altération, une femme entre deux âges. La plaie du cou, largement béante, indique que le bras de l'assassin, au moment de la perpétration du crime, a été fortement tendu, sans doute poussé par la double rage du meurtre et de la cupidité. Du reste, la confrontation des témoins de Belfort avec cette tête dissipe les bruits locaux qui avaient désigné une dame de notre ville comme ayant été l'innocente victime de ce mystérieux assassinat. Quelle est donc cette victime? c'est ce que tout le monde se demande aujourd'hui. Dans un pays et à une époque de publicité, il paraît étrange qu'une femme, quelle qu'elle soit, ait pu être absente pendant plus d'un mois de son domicile et de sa localité sans que ses parents la réclament, sans que ses voisins donnent le moindre éveil à la justice concernant sa disparition.

« L'auberge de Mulhouse située sur la route d'Altkirch, et dont les habitants sont prévenus de l'assassinat en question, a été l'objet de nouvelles perquisitions dont voici le résultat.

« Sous le plancher d'une chambre il a été découvert des gouttes de sang humain qui ont pénétré à travers les interstices. La rampe d'un escalier qui conduit au grenier a porté l'empreinte visible d'une main ensanglantée : est-ce une victime qui, fuyant devant un assassin, a cherché par cet escalier une planche de salut? ou bien est-ce un assassin qui, ayant les mains trempées dans le sang de sa victime, a fui devant ses remords, ou a voulu cacher dans ce grenier les traces de son crime? Dans la bourre d'un fauteuil ou d'un canapé de la même auberge la justice a trouvé un bonnet ensanglanté.

« Un prote d'une imprimerie de Mulhouse, arrêté d'abord préventivement dans cette affaire, parce qu'à l'instigation du principal prévenu, il s'était engagé dans des démarches et avait tenu des propos compromettants, a été relâché depuis, sans doute à la suite de révélations dont la franchise et la vérité ont dissipé tout soupçon de complicité de sa part.

« Le principal prévenu, qui cont nue à protester de son innocence, porte, dit-on, les fers aux pieds et aux mains.

« L'auberge de la route d'Altkirch, à Mulhouse, est l'objet continuel de la curiosité de la foule. »

« Il y a quelques jours, les agents de police de la ville d'York ont fait une découverte importante dans une maison garnie tenue par un individu nommé Mitchell. Il s'y est trouvé une masse énorme de manuscrits à l'aide desquels une classe nombreuse de mendiants et de voleurs anglais exerçait depuis plusieurs années sa coupable industrie. Ces manuscrits se partagent en trois classes.

« La première comprend un assortiment complet de signatures véritables des principaux membres de la noblesse et du clergé de la Grande-Bretagne, enlevées des lettres ou des pétitions au bas desquelles elles avaient été apposées, collées dans un certain ordre sur de grandes feuilles de carton, pour servir de modèles aux faussaires chargés de les imiter. On a peine à comprendre comment tant de signatures ont pu être réunies.

« La seconde classe se compose de modèles de pétitions à l'usage des mendiants qui sollicitent des secours pour cause d'émigration, d'incendie, de naufrage ou d'infirmité.

« La troisième pourrait être appelée, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, *Guide du mendiant*. Les documents qu'elle renferme donnent en effet des renseignements curieux sur les noms et les habitudes des propriétaires de toutes les maisons de campagne qui bordent les routes principales du Royaume-Uni.

« Grâce à cet itinéraire, les mendiants et les voleurs connaissent d'avance les lieux qu'ils doivent éviter et ceux dans lesquels ils sont presque certains de réussir. Ils savent que telle personne ne refuse jamais une aumône, que telle autre est généreuse à l'heure du déjeuner, telle autre impitoyable si on vient la déranger pendant son dîner. Outre ces précieux documents, on a trouvé une grande quantité de lettres dans lesquelles de jeunes mendiants rendent compte à leurs parents des bons ou des mauvais résultats de leur voyage.

— On lit dans le *Progrès de Rennes* :

« Il paraît certain que le duc et la duchesse de Nemours descendront à la préfecture, et non, comme il avait été décidé d'abord, à l'hôtel de France. Les préparatifs déjà commencés à cet hôtel ont été contremandés.

« Le 1^{er} bataillon du 21^e léger, venant de Nantes, est arrivé hier à Rennes par la route de Redon. Il est parti ce matin pour le camp de Thélin.

« M. le lieutenant-général de Rumigny a visité hier l'hôpital militaire et les hommes du 59^e de ligne qui s'y trouvent. Deux compagnies de ce régiment sont parties ce matin pour Thélin. »

On lit dans le *Radical du Lot* :

« Le 12 juillet dernier, la population de Cahors se portait en foule vers un convoi attelé de bœufs et montant à pas lents vers la maison d'arrêt. Là, sur quelques boîtes de foin, gisait, pâle et abattu, le forçat Donnadiou, condamné aux galères perpétuelles pour fabrication et émission de fausse monnaie. Cet homme avait accompli dans la nuit même une audacieuse tentative d'évasion; mais ses forces l'avaient trahi plutôt que l'adresse et le courage, et il était ramené à deux heures précises par la gendarmerie qui s'était mise à sa poursuite dans toutes les directions.

« Donnadiou, dont, entre parenthèses, l'arrêt vient d'être cassé, était enfermé dans la prison qui forme le deuxième étage de la haute tour, dernier reste de la forteresse si connue par le nom de Château-du-Roi. Il y était avec Gros, l'aubergiste de Figeac, et Ambroise Maloy, condamnés l'un et l'autre pour meurtres. Dans la journée du 11, la femme de Donnadiou était venue le visiter et lui avait remis un ou deux pains, un saucisson et du linge. On ne sait encore si c'est par son entremise ou par quelque autre voie que Donnadiou se trouva nanti de fausses clefs et d'autres outils et instruments qui devenaient entre les mains de cet habile mécanicien une véritable puissance.

« Vers onze heures du soir, aussitôt qu'il comprit que tout dormait dans la maison, hormis la sentinelle et un énorme chien dogue qui veillent au bas de l'escalier, Donnadiou se mit à l'œuvre. Un ciel noir, une pluie battante et les sifflements de la tempête secouaient merveilleusement son entreprise. Il fut bientôt détaché ses fers et fait tomber ceux de ses compagnons de captivité; puis il dirigea ses opérations vers les deux portes massives qui le séparaient de l'escalier. Ces deux portes ferment chacune par deux serrures et deux verrous; un troisième verrou, la nuit, ferme le guichet qui s'ouvre dans la porte et permet de regarder dans la prison.

« Une petite vrille perce la porte et donne passage à un fil d'archal qui saisit et tire insensiblement le verrou du guichet. Cela fait, une main ha-

bille et exercée peut, à la rigueur, atteindre aux deux serrures placées au haut et au bas de la porte, et en faire jouer les pesants ressorts. Telle est l'opération qui fut heureusement accomplie sur les deux portes. Dès ce moment, les prisonniers étaient maîtres de l'escalier; il restait à le descendre, à tromper la vigilance du soldat et du chien, et à arriver dans le seul endroit où l'on pût, en toute sécurité, pousser à bout une aventure de plus en plus périlleuse; cet endroit est le préau réservé aux femmes.

Les prisonniers descendent à pas de loup le terrible escalier; ils passent dans l'appartement du concierge. Arrivés sur les dernières marches, le chien, averti par l'instinct ou par l'odorat, s'élance; mais une main amie lui tend le saucisson que l'animal s'amuse à dévorer. On jette un coup d'œil sur la petite cour: le factionnaire, chassé par la pluie, se promène tristement le long du corridor; dès qu'il a tourné le dos, nos hommes se mettent en marche et gagnent en trois sauts le chemin couvert qui conduit au préau. Les clés en sont suspendues auprès de la porte, et le bruit de l'orage couvre celui de tous les mouvements.

Arrivés dans la vaste cour des femmes, il n'ont accompli qu'une partie de leur tâche. Là, en effet, une muraille haute de quinze mètres encadre la tour d'où ils sont partis et les sépare de la liberté. Or, averti par le bruit des réparations qui se font à l'édifice, Donnadiou a calculé que là doivent se trouver des échelles, des poutres et tout ce qui peut servir à l'escalade; il ne s'est pas trompé. Il élève une haute échelle: hélas! elle se trouve trop courte de deux hauteurs d'homme; mais voici le trait audacieux par lequel Donnadiou pare à cet inconvénient.

Il applique contre la muraille une poutrelle, puis, faisant porter sur elle une seconde solive en forme d'arc-boutant, c'est au point de jonction qu'il appuie la base de l'échelle. Les deux hommes qui sont avec lui, et qui semblent uniquement dévoués à son entreprise, étaient comme ils peuvent ce chancelant édifice. Arrivé là, il domine les trois étages de jardins qui s'avancent jusqu'à la rivière, et dont il ne pourra atteindre le premier degré qu'en se jetant au bas du mur sur lequel il est assis. Dix mètres au moins le séparent du sol.

Le hardi prisonnier ne peut reculer; il invite ses amis à le suivre et s'élance dans les ténèbres. Il n'a point vu qu'une treille occupe le bas du mur, et tombant sur la grille qui en relie les ceps, il l'écrase sous son poids et reste lui-même brisé par sa chute. Il passa ainsi, a-t-il dit, une demi-heure, privé de sentiment et sans force pour se relever.

Cependant, aiguillonné par cette ardeur de liberté qui a enfanté tant de prodiges de ce genre, il se remet sur pied, opère sa descente en se glissant le long de trois murailles, et touche enfin le pavé de la rue; mais il est épuisé, meurtri, et c'est à peine si, quatre heures après le lever du soleil, il a pu gagner le territoire de Flaujac.

Il n'est encore qu'à deux lieues de la ville, il appuie sa marche sur deux bâtons: s'il s'assied derrière une haie, il entend les chevaux des gendarmes le dépasser au galop; s'il s'arrête dans une cabane, le rumeur du peuple des campagnes ne tarde pas à l'en chasser. Enfin deux gendarmes l'aperçoivent au détour d'un champ de blé, ils courent sur lui le sabre haut; mais Donnadiou, épuisé de fatigue, tombe à leurs pieds, et ils sont obligés de le placer sur une charrette où ses souffrances le tiennent suffisamment lié pendant toute la route.

Quant à ses compagnons de fuite, moins agiles et moins hardis que lui, ils n'ont pu franchir la haute muraille du préau, et on les a trouvés au jour, réintégrés dans leur prison, séchant sous leurs couvertures leurs chemises et leurs habits souillés d'eau et de boue.

Nouvelles Étrangères.

SUISSE.

M. le comte Mortier, ambassadeur français, malade depuis quelque temps, a quitté Lucerne pour se rendre aux eaux de Lavey.

BERNE. — Notre gouvernement a répondu à celui de Neuchâtel au sujet des accusations dont il a été l'objet concernant les heimathlosen, en repoussant comme calomnieux le traitement inhumain dont Berne est accusé. Il résulte de rapports officiels que ces malheureux, d'abord repoussés par la police bernoise, venaient du canton de Neuchâtel, d'où les agents de police les avaient clandestinement introduits sur le territoire bernois comme ils doivent l'avoir fait envers Vaud et Fribourg; mais la police de Berne, en les renvoyant d'où ils venaient, a eu soin de les nourrir et de les faire habiller, loin de leur avoir fait subir un mauvais traitement.

Une copie de la lettre de Berne a été remise au vorort et aux gouvernements de Berne et de Vaud.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES EN FRANCE DEPUIS L'ORIGINE DE LA MONARCHIE JUSQU'À 1789.

Par A.-C. Thibaudeau (1).

Voici encore un travail à ajouter aux nombreuses études, aux investiga-

(1) 1843. — 2 vol. in-8°. — Paris, Paulin, libraire-éditeur, rue de Seine, 33. — Lyon, M^{me} Ponnet, libraire, rue des Célestins, 5.

tions patientes qui depuis quelques années ont éclairé d'une vive lumière nos ténébreuses annales. Combien de chroniques poudreuses, de vieux parchemins n'a pas remués et compulsés l'école historique moderne pour en faire sortir quelque vérité cachée et redresser les erreurs des écrivains trompés ou partiels! Les finances, les impôts, la justice, les parlements, les institutions municipales, etc., que de sujets importants et fondamentaux, présentés d'abord sous un jour faux ou incomplet, qui sont aujourd'hui envisagés bien plus rationnellement, grâce à une discussion savante, étayée de titres, de chartes, de documents authentiques inconnus auparavant!

Dans notre histoire M. Thibaudeau a choisi, pour les mettre en saillie et en dérouler toutes les phases, les états-généraux. Les autres réunions, conciles, assemblées de notables, etc., ont aussi leur place dans son livre; mais il s'est principalement étendu sur les états-généraux, où le peuple était représenté, où sa souveraineté existait de droit sinon de fait, les états-généraux qui ont leur germe dans les champs de Mars et de mai de Clovis, dans les assemblées de printemps et d'automne de Charlemagne. Car, même dans ces *placids* des premiers temps de la monarchie, il est impossible de ne pas reconnaître une institution nationale basée sur ce principe éternel que tout pouvoir vient du peuple et que son consentement est indispensable pour imposer le caractère de loi aux actes de la royauté.

Partant des époques les plus reculées, temps héroïques et fabuleux de notre histoire dont les obscurités se dissipent peu à peu, M. Thibaudeau suit le règne par le règne et pour ainsi dire pas à pas les réunions des trois états; il recherche leur origine, leur composition, leur développement dans le principe, et leurs transformations successives; il donne tout ce qu'il a pu découvrir de détails sur le mode d'élection, les vérifications de pouvoir, les formes de délibération. Toutes ces choses n'ont jamais été bien définies, puisqu'aux états-généraux de 1789, qui se prirent enfin au sérieux, quelques unes d'entre elles soulevèrent des difficultés qui se changèrent aussitôt en discussions capitales.

Les états-généraux, si imparfaits dans leur forme, étaient en eux-mêmes et dans leur essence une institution illusoire. Presque tous les rois de France les ont convoqués: c'était leur droit. Il aurait fallu que ce fût pour eux un devoir, et surtout que les résolutions de cette assemblée eussent une portée, une action, une force. La royauté appelait-elle les mandataires des trois ordres, c'était toujours lorsque le pays se trouvait dans une situation critique, envahi par les armées étrangères ou troublé par les guerres civiles et religieuses, lorsqu'elle était ébranlée elle-même par les attaques de la féodalité, et particulièrement quand elle avait besoin d'argent. En certaines circonstances, elle les employait à peu près comme un plastron: les vœux formulés par eux, et très-souvent à son instruction, lui servaient pour présenter à ses ennemis extérieurs ou intérieurs comme des nécessités proclamées par l'organe du peuple, et auxquelles elle ne pouvait se soustraire, toutes mesures énergiques ou violentes. Ainsi les persécutions contre les hérétiques, ainsi les guerres peu justes et commandées par l'intérêt dynastique se trouvaient autorisées et approuvées d'avance par une espèce de représentation nationale qu'on savait d'ailleurs, comme aujourd'hui, travailler et corrompre.

La voix du tiers-état s'élevait-elle pour demander la réforme des abus, pour réclamer contre l'énormité intolérable des tailles, pour signaler les malheurs du peuple réduit à la misère et au désespoir par les vexations des gens de guerre et la rapacité du fisc et des grands seigneurs, on prenait hypocritement ces doléances en puissante considération, on souscrivait avec empressement à ces desirs de réforme; mais les députés une fois rentrés dans leurs provinces, il n'était plus question de tout cela, ou bien, si des ordonnances étaient rendues, elles tombaient en désuétude avant d'avoir été exécutées: celles relatives aux impôts demeuraient seules en vigueur.

On se prendrait à rire, si l'on n'était indigné de tant de mauvaise foi, lorsqu'on entend prôner un tel état de choses par quelques feuilles légitimistes, et offrir comme l'archétype d'une organisation sociale et politique cet ancien régime avec son cortège d'assemblées de notables, de lits de justice, et voire d'états-généraux. Belles garanties, en effet, que ces réunions se constituant au gré du bon plaisir et d'un caprice du prince, et dont les volontés étaient constamment éludées ou brisées brutalement! Singulière représentation que celle-là, qui, pour être regardée comme sérieuse; avait besoin de l'appui de la sédition et des barricades!

Ce qui révolte en lisant le récit des séances des états-généraux, c'est la méprisante infériorité où le tiers-état est toujours placé, c'est l'abjection à laquelle le soumet l'étiquette. Il est refoulé et perdu dans la partie la plus éloignée et la plus obscure; il est ignominieusement séparé (*vile pecus*) du clergé et de la noblesse. Cruelle et vive allusion! image trop réelle de sa position dans la hiérarchie sociale! *Le tiers-état n'était rien!* et nos rois ne se gênaient guère quand ils prévoyaient que de son sein pourraient s'échapper en leur présence quelque cri de douleur trop retentissant, quelque remontrance insolente; ils se passaient tout bonnement de lui: les deux premiers ordres seuls étaient appelés. Mais c'est l'analyse des cahiers des états qui montre dans toute sa nudité la monstrueuse inégalité qui régnait entre les hautes et les basses classes.

« En lisant aujourd'hui le tableau de la France au commencement du XVII^e siècle, on croit rêver, dit M. Thibaudeau. Quel état! quelle société! Le peuple opprimé, accablé, pillé, bâtonné, emprisonné, torturé, tué, broutant l'herbe, mourant de faim et se suicidant. Aux nobles, aux pré-

tres, à la haute bourgeoisie, c'est-à-dire à la vingtième partie de la population, la propriété, l'aisance, la richesse, le luxe, toutes les satisfactions, toutes les jouissances. La cour, le clergé, la noblesse dégradés par la corruption la plus infâme. L'administration se déshonorant par la mauvaise foi, le gaspillage, le vol, les prodigalités, le plus scandaleux désordre. Cette situation anti-sociale, impie, n'est pas une exception, elle est habituelle, elle dure depuis des siècles, elle remonte à l'origine de la monarchie. Il n'y a ni exagération ni calomnie. »

Faut-il donc dire après cela à la *Gazette de France* que le pays qui possédait les états généraux était non seulement sous le joug d'une monarchie véritablement absolue, mais encore en proie à une anarchie réelle? Ne soyons point injustes cependant envers cette institution. Nous avons dit qu'elle recéléait en elle le dogme de la souveraineté populaire; d'émission et patriotiques esprits ont su à la fin l'en dégager, le faire éclater à tous les yeux et l'appliquer rigoureusement, poussés et soutenus dans cette entreprise par la volonté énergique de la nation. Auparavant même, et à l'époque de la révolution, dans lequel brillaient à peu près exclusivement le talent, la science et les sentiments élevés, ont émis des idées, tracé des plans qui, médités dans le public et mûris par le temps, ont fini par obtenir une réalisation. Dans leurs réclamations contre les tyrannies infimes ou de haut lieu, ils déployaient dès lors même une persistance et une vigueur de haut mollesse et la courtoisie des opposants de nos jours font encore plus admirer, et même en mettant en parallèle le système d'élections des états-généraux et celui de notre représentation actuelle, restreinte jusqu'au ridicule, on voit dans le premier un bien plus grand esprit de vérité et de progrès.

« Depuis le plus petit village jusqu'à la capitale, lisons-nous dans l'ouvrage de M. Thibaudeau, tous les manants et habitants, de quelque état et condition qu'ils fussent, participaient à l'exercice des droits politiques. Ils avaient le droit de concourir directement à la rédaction des cahiers de doléances et remontrances, c'est-à-dire d'exposer leurs vœux et leurs opinions sur toutes les affaires de l'état. Ils concouraient directement ou indirectement à l'élection des représentants de la nation. C'était le suffrage libre et universel avec plusieurs degrés. On était électeur, éligible, sans aucune condition de propriété, de cens, de capacité, en payant une contribution quelconque comme pour être citoyen actif. Point de scrutin secret; toutes les élections se faisaient à haute voix. L'indemnité attribuée aux députés agrandissait le cercle des candidats. En acceptant leur mission, les députés s'obligeaient à présenter les cahiers de leurs commettants. Les pouvoirs mêmes ou mandats impératifs, malgré leur inconvénient, témoignaient de la puissance du peuple et de sa liberté. »

Mais, hélas! disons-le, tout cela n'aboutissait jamais à rien, et il en adviendrait toujours ainsi quand le pouvoir exécutif ne sera pas responsable et pourra faire écrouler ce brillant et frêle édifice sous le souffle de son immuable volonté.

Le travail de M. Thibaudeau, dans lequel les faits importants de notre histoire se rattachant de près ou médiatement à son sujet sont rapidement exposés et sagement appréciés, est digne d'attention. C'est une histoire de France où les faits officiels et incontestables ont une grande et triste éloquence; histoire plus cruelle, dans sa froide impassibilité, pour la royauté, le clergé, la noblesse, que les diatribes les plus violentes et les pamphlets les plus mordants.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, le 20 juillet 1843.

Monsieur,

Dans les intérêts de la compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie le *PALLADIUM*, que j'ai l'honneur de représenter à Lyon, je donne le démenti le plus formel à ceux qui prétendent que cette compagnie ne paie pas les sinistres qu'elle a éprouvés; il m'est facile de démontrer par les quittances que j'ai en mains la fausseté de ces bruits et la promptitude que la compagnie a mise à régler tous ses sinistres. On ne peut donc attribuer ces bruits malveillants qu'à une mesquine jalousie.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, de faire insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

J'ai l'honneur, etc.

DAVID DESCHEMIN,
Agent général du Palladium.

On lit dans les Débats :

Nous avons été les premiers à signaler l'importante découverte d'un préservatif contre le mal de mer et contre les nausées en voiture. Aujourd'hui que l'efficacité des *BONBONS DE MALTE* est bien reconnue et ne trouve plus d'incrédules, on ne s'embarquerait pas sans se munir de ce précieux spécifique, dont la renommée est devenue européenne, on peut le dire sans exagération. Nous avons vu chez l'inventeur (M. GARDONNIÈRE, rue Richelieu, 48, à Paris) des lettres de demandes de très-hauts personnages et de plusieurs maisons princières. Le succès des *BONBONS DE MALTE* est donc aujourd'hui assuré, et nous nous plaisons à reconnaître que c'est un succès des plus mérités.

Il existe un dépôt de *BONBONS DE MALTE* à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16.

A VENDRE.

UNE

BELLE USINE

ET SES DÉPENDANCES,

COMPOSÉE :

1. D'un moulin à blanc, à trois paires de meules et leurs accessoires, en parfait état de roulement;
2. D'un bâtiment destiné à la construction d'un haut-fourneau, soit au bois, soit au coke, avec biez et sous-biez de celui-ci, ainsi que les halles à charbons;
3. D'un établissement à quatre lavoirs à minéral de fer;
4. D'un bâtiment où il existe deux martinets à fer, ainsi que l'ourdon de deux feux d'affinerie;
5. Les halles propres à recevoir un laminoir à tôle, avec deux paires de cylindres et tours;
6. Habitation de maître, tenant à un vaste clos séparé par la cour du logement du fermier; bureau, magasins, granges, écurie, etc.

Les parties de cet établissement actuellement en roulement sont mues par un superbe cours d'eau, et celles à construire le seront de même.

Cette usine est située dans un pays privilégié par sa position pour obtenir avantageusement ses provisions, qui sont toutes de qualité supérieure, et les débouchés faciles par son rapprochement de la Saône.

En cas de non-vent, on demanderait un associé. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Carriot, place de l'ancienne-Douane, n. 2, à Lyon. (2012)

A louer de suite.

DEUX PIÈCES A L'ENTRESOL pouvant servir de magasins, rue Saint-Côme, n. 8. S'y adresser. (2041)

ÉTUDE DE M^e JOGAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARNES, 1.

PLUSIEURS MAISONS,

Situées à Saint-Just, rue des Farnes et près des barrières de l'octroi.

Elles sont du prix de 9,000 à 40,000 fr.

S'adresser audit M^e Jogand, notaire. (2019)

Excellente Occasion.

A vendre.

PIANO DROIT, presque neuf, en bois d'acajou, avec filets et galerie découpée, à six octaves et demie. — Prix : 550 fr. S'adresser, pour le voir, de deux à quatre heures, chez M. Jullien jeune, 16, rue Tramassac, au 1^{er}. (2032)

A vendre en bloc.

UN CABINET DE LECTURE de près de cinq mille volumes in-8^o et in-12, composé des meilleurs romans, nouveautés, mémoires, histoires, voyages, et ayant une bonne clientèle. S'adresser place des Terreaux, n. 16. (2035)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2039)

DU 20 AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours pairs,

à CINQ heures du matin. (7142)

A DATER DU 20 JUILLET,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7309)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop astringent. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Charnozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. — Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (3199—6487)

AVIS.

UN TROUPEAU DE VACHES ET GENISSES SUISSES de premier choix est arrivé à la ferme de la Tête-d'Or, aux Broiteaux. Les personnes qui désireront en acheter s'adresseront à ladite ferme, qui est chargée de les vendre. (2026)

JUSQU'AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES.

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 5 heures 1/2 du matin. (2154)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.